



Réclamations individuelles et collectives des représentants de proximité FO St Denis en vue de la réunion du 20 mars 2020.

Conformément à l'accord du 14 janvier 2019 et des articles L. 2315-21 et 22 du Code du travail, les RP FO demandent l'examen par la Direction des réclamations individuelles et collectives suivantes :

COVID-19 : Demandes des RP FO

Constat Préliminaire :

Depuis le début de cette crise, il n'y a eu aucun CSEC, CSE, CCSCT ni CSCT de convoqué par la Direction pour traiter de ce point et des mesures envisagées. Toutes les décisions de mesures prises par la Direction ont été unilatérales sans négociation avec les organisations syndicales.

Les courriels FO adressés à la Direction dès le 25/02/2020 (RP, DSC FO & Secrétaire fédéral FEC FO) sont restés sans réponses à ce jour.

1 - Les représentants de proximité FO demandent :

- A l'instar de ce que font de nombreux groupes bancaires et d'assurance depuis dimanche 15 mars, **la fermeture du site de St Denis et des sites de province rapidement.**
- Par exception et uniquement pour des collègues exerçant des activités critiques indispensables : des mesures particulières quand ils doivent se rendre ponctuellement sur les sites Pour ce cas qui doit rester exceptionnel, les RP FO demandent une description complète des mesures prises par l'employeur pour garantir la protection de ces salariés **((mesures d'hygiène et de protection les plus rigoureuses, solutions pour éviter les transports en commun).**
- Pour ceux qui sont en mesure de travailler à distance : donner consigne aux managers de n'exercer aucune pression sur les salariés quant à leur productivité, leurs horaires et temps de connexion. Les RP demandent également la garantie d'aucune sanction à l'encontre des salariés ni pendant, ni après la crise.
- Pour ceux qui ne sont pas en mesure de télétravailler par défaut d'équipement fourni par Generali ou encore équipés (pro ou perso) mais indisponibles puisque devant assurer la garde et l'éducation scolaire des enfants : des mesures pour pallier ces situations en prenant en compte aussi les situations des personnes en état de santé fragile qui ne peuvent pas prétendre au télétravail.
- **Quels que soient les solutions envisagées, les RP FO demandent à la Direction de s'engager à maintenir les rémunérations des salariés à 100%.**
- De fermer la restauration sur le site de St Denis en assurant uniquement un service de vente à emporter.
- De prévoir pour tous les salariés une indemnisation pour frais de repas et une indemnisation pour frais divers pour les télétravailleurs.

2 - Les représentants de proximité FO demandent également :

Pour les salariés travaillant encore à ce jour sur les sites :

- Nombre de salariés présents sur chacun des sites, dans quels services et pour quelles activités ?
- Si les justificatifs employeurs (qui doivent être joints aux attestations de déplacement) ont été délivrés (au 17 mars, ils ne l'étaient pas) ?

3 - Enfin, n'ayant aucune information sur ce sujet, les représentants de proximité FO demandent :

- Combien de salariés français de Generali sont revenus d'Italie ou autres zones à risque depuis le 1er février ? sur quels sites ?

Les règles de confinement au retour ont-elles été observées avant la reprise de leur activité ? Quelles mesures de précaution ont été prises ?

- Combien de salariés Italiens ou salariés d'une autre zone à risque ont eu accès à l'entreprise ? sur quels sites ? Quelles mesures de précaution ont été prises ?

- Combien des salariés ont été recensés par la Direction comme étant porteur du coronavirus dans Generali à ce jour et sur quels sites ? Quelles mesures de précaution ont été prises ?

- Combien des salariés ont été recensés par la Direction comme ayant été en contact avec des personnes malheureusement contaminés et sur quels sites ? Quelles mesures de précaution ont été prises ?

Conclusion :

Sur chacun des points (3) et sous point énoncés ci-dessus, les RP FO demandent à la Direction une réponse précise et détaillée.

Les représentants de proximité FO St Denis